



Règlement des épreuves 2021

Article 1 – Organisation

Le Comité d'Organisation du Marathon des Ecluses de la Mayenne (**COME53**) organise le **dimanche 26 septembre 2021**, trois courses à pied en individuel avec un mesurage officiel :

- . Marathon, label régional qualificatif au championnat de France
- . Semi-marathon, label régional qualificatif au championnat de France
- . 10 km, label régional qualificatif au championnat de France

Site internet : marathondesecluses53.org/

Contact par mail : ecluses53@gmail.com

Prestataire inscriptions : <https://www.klikego.com>

Prestataire chronométrage : <https://www.timepulse.run>

Application « run'inMayenne » : suivi live des marathoniens (sur play store)

Règlement FFA Manifestations Running 2021 : f

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/Manuel_organisation_HS2021.pdf

Article 2 – Courses

■ Conditions de participation

Les courses du marathon, semi-marathon et 10 km sont ouvertes à tous les coureurs, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Catégories d'âge/courses autorisées

Catégorie	Code	Année de naissance	10 KM	Semi-marathon	Marathon
Masters	MA	1986 et avant	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1987 à 1998	OUI	OUI	OUI
Espoirs	ES	1999 à 2001	OUI	OUI	OUI
Juniors	JU	2002 et 2003	OUI	OUI	NON
Cadets	CA	2004 et 2005	OUI	NON	NON

MARATHON

Course en ligne Mayenne => Laval par le halage (voir parcours sur le site internet)

Départ : 9h00 à Mayenne - rue Volney

Mise hors délai : passage St Jean/Mayenne, 33ème km, avant 4h00 soit environ 13h00.
L'athlète sera mis hors course par un officiel de l'organisation et devra lui rendre son dossard.

Transport : Des navettes par car assureront le transport des athlètes uniquement de LAVAL à MAYENNE (**pas de retour Laval=>Mayenne**)

Inscription obligatoire au moment de l'inscription, pas de supplément de prix

Départ des navettes à 6h45 - Rue du vieux St Louis - square de Boston, près de l'arrivée.

Le dossard devra être présenté à l'entrée du bus ou pour celles et ceux qui retireront leur dossard le jour même à Mayenne devront présenter un justificatif d'inscription au format papier ou numérique.

SEMI-MARATHON

Course en ligne : Halte fluviale Montgiroux => Laval

Départ : 9h30 à Montgiroux

Transport : Des navettes par car assureront le transport des athlètes uniquement de LAVAL à Montgiroux (**pas de retour Laval=>Mayenne**)

Inscription obligatoire au moment de l'inscription, pas de supplément de prix

La navette est fortement conseillée, pas de parking sur place, dépose uniquement si véhicule personnel au carrefour de la route de Sacé en venant de Martigné.

La route sera barrée à tous les véhicules à partir de 7h30 du carrefour de la route de sacé à St Germain d'Anxure (voir plan sur le site internet)

Départ des navettes à 7h30 - Rue du vieux St Louis - square de Boston, près de l'arrivée.

Le dossard devra être présenté à l'entrée du bus ou pour celles et ceux qui retireront leur dossard le jour même à Mayenne devront présenter un justificatif d'inscription au format papier ou numérique.

Nombre d'inscriptions limitée à 1000 concurrents pour le semi.

Consigne pour les sacs des coureurs du marathon et semi-marathon : Le COME 53 ramène les sacs des coureurs à l'arrivée. Une étiquette sera remise avec le dossard, à attacher sur le sac. Un camion sera à leur disposition près de la ligne de départ.

10 KM

Course en ligne Saint Jean sur Mayenne => Laval par le halage.

Départ : 9h30 à St Jean sur Mayenne (à 800 m du pont, route de Montflours)

avec une entrée des concurrents par le halage.

SAS : licenciés FFA inclus dans la 1^{ère} vague.

3 vagues successives : 9h30/9h33/9h36

Temps réel au franchissement des cellules (départ/arrivée)

Attention : pas de navettes pour le 10 km (parkings et dépose à St Jean sur Mayenne) voir plan sur le site internet

Tout participant, déclaré hors délai ou qui aura abandonné, qui décide de rejoindre l'arrivée par ses propres moyens ou de continuer le parcours, le fait sous sa propre responsabilité. Il reconnaît avoir été informé qu'il n'est plus couvert par l'organisation.

Article 3 – Règles sportives

Aide aux coureurs : En application du **règlement FFA Manifestation Running**, tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou tout autre moyen de locomotion, est interdit, sous peine de disqualification de l'athlète accompagné.

Les coureurs sans dossard sont interdits sur le parcours.

Aucun participant sans dossard ne sera autorisé à franchir la ligne d'arrivée.

Abandons : vous signaler auprès de l'organisation ou du ravitaillement le plus proche.

Article 4 – Ravitaillement

Marathon et semi-marathon : ~~environ tous les 5 km et à l'arrivée.~~

10 km : ~~5° km et à l'arrivée.~~ **Voir modification règlement suite mesures sanitaires**

Article 5 : – Respect de l'environnement

En s'inscrivant aux courses des Ecluses de la Mayenne, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur le parcours.

ARTICLE 6 – Inscription

CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

La participation à une des compétitions est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

. d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

. ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Mineurs : Un athlète mineur (catégorie cadet/junior de moins de 18 ans) doit être inscrit par son tuteur légal.

Inscription internet sur le site KLIKEGO <https://www.klikego.com> jusqu'au Jeudi 23 septembre 2021 - 12h00.

L'inscription numérique devra être complète (formulaire, paiement, certificat médical ou licence) pour être validée.

Possibilité de joindre le certificat médical ou la licence ultérieurement et ce avant la date de clôture des inscriptions sur votre compte klikego.

~~**Dernière Inscription** : samedi 25 septembre 2021 – Village Marathon~~

~~Square de Boston à Laval de 10h à 18h.~~

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DES COURSES

TARIFS INSCRIPTIONS

DATES	10 KM		Semi-marathon		Marathon	
	Licenciés FFA	Autres	Licenciés FFA	Autres	Licenciés FFA	Autres
Jusqu'au 30/08/2021	9.00 €	12.00 €	15,00	18,00	30.00	33.00
du 1/09 au 22/09/2021 12h00	12.00 €	15.00 €	19,00	22,00	35.00	38.00
Le 25/09/21	17,00 €		27,00		50,00	
Frais d'inscription (klikego)	1,00 €	1,00 €	1,00		1,50	1,50

2,50 € reversés à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » par inscription

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit sauf sur présentation d'un certificat médical.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, courrier, mail...

Pour les associations, les comités d'entreprises ou clubs, s'adresser aux organisateurs par mail : ecluses53@gmail.com.

ARTICLE 7 – Dossard

■ Dossard avec puce intégrée.

■ RGT FFA : Sous peine de disqualification, les règles suivantes s'appliquent au port du dossard : pour les compétitions sur route du 5km au Marathon, le port du dossard fixé sur la poitrine est obligatoire (fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen).

■ Le dossard doit être porté dans son entièreté, non plié.

Retrait :

~~Possibilité de le retirer par une tierce personne sur présentation d'une copie de votre carte d'identité~~

Pour toutes les courses

- **Samedi 25 septembre** : de 10h à 19h au village marathon square de Boston à Laval.

~~Dimanche 26 septembre~~

● ~~MARATHON~~

~~à Mayenne de 7h15 à 8h30 – salle Jules Ferry (sous réserve)~~

● ~~SEMI-MARATHON~~

~~à Montgiron de 7h30 à 8h30 – halte fluviale~~

● ~~10 KM~~

~~à St Jean sur Mayenne – de 7h45 à 8h45 – salle de l'aquarelle~~

■ : dossier complet le jour de la course pour toutes les courses - aucun litige ne sera traité (oubli dossard – certificat manquant, etc...)

ARTICLE 8 – Classements / Récompenses

■ **Classements** : scratch et par catégorie pour chaque course.

Les classements de chaque épreuve seront diffusés par affichage au secrétariat de la course et sur les sites internet de l'organisateur, FFA et des prestataires de l'organisation.

CNIL : loi 78-17 du 11 janvier 1978, si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur à l'adresse suivante : ecloses53@gmail.com et la FFA : dpo@athle.com

■ **Récompenses**

~~Les récompenses seront remises sur le site d'arrivée. La présence des athlètes ou d'un représentant avec le dossard est obligatoire.~~

~~Pas de remise de récompenses en dehors du jour de l'épreuve.~~

■ **Primes** :

En cas de contrôle anti-dopage les primes seront versées à l'issue des résultats du contrôle.

Les modalités seront précisées sur le site officiel du marathon des écluses :

<http://www.marathondesecluses53.org>

Article 9 – Assurances

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurances souscrite auprès du Crédit Mutuel.

Assurance Dommages Corporels : Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par les garanties liées à l'assurance de leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 – Service médical

Le service médical sera assuré par les secouristes disposés sur le parcours à différents endroits connus des organisateurs et des signaleurs tout le long du parcours.

2 médecins (motos) sont présents sur l'épreuve du marathon et marathon-duo.

Le service est assuré par la protection civile de la Mayenne.

Article 11 – Sécurité

Pour garantir la sécurité de l'épreuve, les véhicules à moteur, les deux roues sont interdits sur le parcours sauf ceux dûment mandatés et identifiés par l'organisation et équipés des dispositifs obligatoires. Les forces de police municipale seront présentes pour veiller à la sécurité des coureurs.

Article 12 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour la durée la plus longue prévue par la loi, dans le monde entier.

Article 13 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de la manifestation sportive ainsi que toute responsabilité envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Article 14 – Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 15 – Information COVID 19

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#:~:text=Compte%20tenu%20du%20risque%20de,sera%20interdite%2C%20sauf%20motif%20imp%C3%A9rieux.>

Luttons ensemble contre le Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique. En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation :

- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Les principaux symptômes :

- fièvre
- toux
- fatigue inhabituelle
- difficultés respiratoires, étouffements
- maux de tête
- perte de goût et de l'odorat
- courbatures
- parfois diarrhées

Je m'engage à ne pas me déplacer si j'ai un de ces symptômes

Chaque coureur doit s'informer des réglementations gouvernementales en vigueur le jour de la course.

Article 16 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 17 – Modification du règlement

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment ce règlement s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou que cela leur soit imposé par les autorités compétentes.
- En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site de l'organisation.

Article 18 – Acceptation du règlement

De par son inscription, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la compétition, et déclare l'accepter sans aucune restriction.

ARTICLE 19 – Protocole sanitaire (modification règlement)

PROTOCOLE SANITAIRE

- soit un certificat de vaccination complet : (toutes les doses nécessaires) et réalisé il y a plus de 7 jours pour tous les vaccins sauf Jansen/Jansen pour lequel c'est 4 semaines.
- soit un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 72h (valide le jour de la course).
- Pas de test PCR ou antigénique sur place

- **Inscription obligatoire en ligne avant le jeudi 23 septembre 2021 – 12h**

(le dossier devra être complet – paiement – licence ou certificat médical)

Seul un dossier d'inscription complet permettra l'accueil du participant.

Aucun litige ne sera traité lors du retrait des dossards

Pas d'inscriptions sur place

- Distribution des dossards le samedi 25 septembre 2021 – square de Boston à Laval -

de 10h à 19h – pass sanitaire demandé sur place

Aucun retrait de dossard pour une tierce personne

Pas de distribution de dossards le dimanche matin

Seuls les participants vérifiés auront leur dossard. Pièce d'identité pour le retrait du dossard.

- Pas de village marathon sur le square de Boston samedi 24 septembre.

- Port du masque obligatoire sur la zone de départ pour les 3 courses

- Pas de protocole (les récompenses seront adressées par courrier).

- Consultation des résultats en ligne uniquement (site FFA ou de l'organisateur) – aucun affichage

- Aucun ravitaillement sur le parcours du 10 km (uniquement à l'arrivée – bouteille eau)

- 1 ravitaillement en eau (petite bouteille) sur le parcours du semi-marathon (10° km) + 1 à l'arrivée (petite bouteille eau)

- 5 ravitaillements en eau (petite bouteille) sur le parcours du marathon + 1 à l'arrivée (solide + eau + boisson sucrée)

Il est fortement conseillé aux participants (notamment du semi et marathon de prévoir ses ravitaillements en solide ou liquide pendant la course

- Pas de pasta party le samedi soir

- Pas d'espace kiné, vestiaires, douches à l'arrivée du marathon

- Sacs consigne uniquement pour les participants du marathon et semi-marathon (à remettre au camion prévu à cet effet au départ – récupération du sac à l'arrivée)

- Envoi du numéro de dossard par SMS le vendredi 24 septembre (pas d'affichage le samedi)

Sous réserve de validation par la Préfecture

30/08/2021